



# Conseil Général Département du Nord

## CONSEIL GENERAL

REUNION DU 23 NOVEMBRE 2009

### PROCES-VERBAL

-=-=-=-=-

Le Conseil Général s'est réuni à l'Hôtel du Conseil Général le 23 novembre 2009 sous la présidence de Monsieur Bernard DEROSIER, Président du Conseil Général.

Nombre de membres en exercice : 79

Etaient présents : Jean-Pierre ALLOSSERY, Jean-Jacques ANCEAU, Delphine BATAILLE, Bernard BAUDOUX, Charles BEAUCHAMP, Gérard BOUSSEMART, Guy BRICOUT, Joël CARBON, Bernard CARTON, Jean-Luc CHAGNON, Erick CHARTON, René CHER, Laurent COULON, Jean-Claude DEBUS, René DECODTS, Jean-Pierre DECOOL, Jean-Claude DELALONDE, Michel-François DELANNOY, Monique DENISE, Marie DEROO, Bernard DEROSIER, Albert DESPRES, Jean-Luc DETAVERNIER, Didier DRIEUX, Philippe DRONSART, Marie FABRE, Alain FAUGARET, Martine FILLEUL, Georges FLAMENGT, Michel GILLOEN, Betty GLEIZER, Marc GODEFROY, Jean-Marc GOSSET, Brigitte GUIDEZ, Bernard HAESBROECK, Bernard HANICOTTE, Olivier HENNO, Laurent HOULLIER, Jacques HOUSSIN, Jean JAROSZ, Norbert JESSUS, Patrick KANNER, Jean-René LECERF, Michel LEFEBVRE, Monique LEMPEREUR, Philippe LETY, Brigitte LHERBIER, Michel MANESSE, Didier MANIER, Jacques MARISSIAUX, Luc MONNET, Béatrice MULLIER, Jacques PARENT, Rémi PAUVROS, Jean-Luc PERAT, Christian POIRET, Françoise POLNECQ, Alain POYART, Jean-Claude QUENNESSON, Roméo RAGAZZO, Eric RENAUD, Daniel RONDELAERE, Jean SCHEPMAN, Jean-Jacques SEGARD, Marie-Christine STANIEC-WAVRANT, Renaud TARDY, Fabien THIEME, Danièle THINON, Patrick VALOIS, Serge VAN DER HOEVEN, Jocya VANCOILLIE, Michel VANDEVOORDE, Roger VICOT, Dany WATTEBLED, Philippe WAYMEL

Absent(e)(s) représenté(e)(s) : André DUCARNE donne pouvoir à Luc MONNET, René LOCOCHE donne pouvoir à Alain POYART, Jacques MICHON donne pouvoir à Charles BEAUCHAMP, Joël WILMOTTE donne pouvoir à Jean-René LECERF

Absent(e)(s) excusé(e)(s) :

Absent(e)(s) :

Monsieur le Président ouvre la séance à 14 heures 05 et demande à Monsieur Laurent HOULLIER de procéder à l'appel nominal.

Monsieur le Président constate que le quorum est atteint et que l'Assemblée Départementale peut valablement délibérer.

Monsieur le Président renouvelle ses condoléances à la famille de Monsieur Robert MENU, Conseiller Général du canton de Lille Sud-Est de 1967 à 1973, décédé le 4 novembre 2009, ainsi qu'à Madame Marie-Christine STANIEC-WAVRANT qui a perdu sa maman le 30 octobre dernier.

Monsieur le Président souhaite plein succès dans leurs nouvelles fonctions à Monsieur Jean-Régis BORIUS, Sous-Préfet de Dunkerque, nommé Préfet de Saint-Pierre-et-Miquelon, ainsi qu'à Monsieur Frédéric FEVRE, nouveau Procureur de la République à Lille.

Monsieur le Président évoque la réunion des Conseillers Généraux de France le 16 novembre dernier à Paris à l'invitation de l'Association des Départements de France afin de débattre du projet de réforme territoriale déposé par le Gouvernement devant le Parlement. Il fait observer que cette manifestation a incontestablement été un succès et attire l'attention des Conseillers Généraux sur un sondage réalisé par Ipsos à la demande de l'Association des Départements de France.

Monsieur le Président indique qu'une motion, qui n'a enregistré que dix abstentions parmi les personnes présentes, a été adoptée à l'issue du débat et précise que celle-ci demande la concomitance des réformes territoriale et fiscale. Il signale que les Conseillers Généraux de France souhaitent que l'autonomie fiscale des Collectivités Territoriales soit maintenue, exigent que les prestations versées par le Département au nom de la solidarité nationale soient compensées intégralement et ont affirmé leur opposition à l'instauration des Conseillers Territoriaux.

Monsieur le Président aborde le problème du financement du Revenu de Solidarité Active et fait remarquer que celui-ci, qui est loin d'être arrivé à son terme, est, une fois de plus, la résultante d'un comportement irresponsable du Gouvernement et de ceux qui dirigent l'Etat aujourd'hui en regard de la situation des Collectivités Territoriales.

Monsieur le Président souligne que l'Agence Technique Départementale (ATD) va célébrer son vingtième anniversaire le 28 novembre prochain et remercie tous les collaborateurs de celle-ci.

Monsieur le Président ajoute que cette année sera également marquée par le trentième anniversaire du Conseil en Architecture, en Urbanisme et en Environnement (CAUE) et remercie son Président ainsi que son Directeur pour le travail mené.

Monsieur le Président met en exergue la signature, le 7 novembre dernier, d'un contrat local de sécurité

concernant les communes de Lille, Hellemmes, Lomme.

Monsieur le Président évoque quelques éléments calendaires :

- Le 26 novembre :  
Signature d'une convention de coopération avec le Département de Ménoua au Cameroun
- Le 27 novembre :  
Assemblée transfrontalière avec la Province du Hainaut à Mons (Belgique)
- Le 28 novembre :  
Vingtième anniversaire de l'ATD
- Le 29 novembre :  
Visite privée de l'exposition Peter KLASSEN au Tri Postal
- Le 3 décembre :  
Trentième anniversaire du CAUE
- Le 11 décembre :  
Assemblée transfrontalière avec la Province de Flandre Occidentale à Courtrai (Belgique)
- Les 14 et 15 décembre :  
Séance Plénière

Monsieur le Président précise que le Préfet présentera, le 15 décembre à 10 heures, son rapport sur le fonctionnement des services de l'Etat dans le département pour l'exercice 2008. Il signale que ce rapport sera adressé aux Conseillers Généraux dans les prochains jours et sera également mis en ligne sur le site de la Préfecture et indique qu'ils seront alors invités à poser leurs questions au Préfet afin que celui-ci puisse préparer ses réponses.

Monsieur le Président soumet le procès-verbal de la réunion du 19 octobre dernier qui, sans observation, est adopté à l'unanimité.

#### QUESTIONS D'ACTUALITE

Monsieur Erick CHARTON note que la pratique du VTT rencontre un succès grandissant et fait observer que plusieurs difficultés s'accumulent et suscitent des mouvements de protestation des utilisateurs et surtout des clubs cyclistes comme c'est le cas actuellement autour du terroir de l'Escarpelle.

Monsieur CHARTON estime qu'il apparaît nécessaire de repenser la gestion globale des espaces naturels ouverts au public et pense qu'une consultation en amont et une collaboration continue des fédérations sportives des clubs locaux environnants deviennent nécessaires en plus des relations entre le Conseil Général du Nord et les communes concernées.

Madame Delphine BATAILLE rappelle que, dans le cadre du Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée, des circuits VTT sont proposés et valorisés par les documents de communication et qu'une convention de gestion des circuits cyclotouristiques et VTT a été signée

avec la Fédération française de cyclotourisme pour garantir leur suivi et leur entretien.

Madame BATAILLE pense, pour autant, qu'il faut approfondir la question dans la pratique et en fonction des spécificités locales et précise qu'elle a proposé la mise en place d'un groupe de travail spécifique en charge de cette question, composé des différents acteurs concernés, qui pourra rendre compte de ses travaux à la Commission Environnement en fonction de la demande des élus.

Madame Brigitte LHERBIER interroge Monsieur le Président sur la mise en œuvre, dans le Département du Nord, des nouvelles modalités de la réforme des tutelles.

Monsieur Jean-Luc CHAGNON revient sur la loi du 5 mars 2007 portant réforme des tutelles. Il rappelle que, si les délais peuvent effectivement paraître longs, les décrets d'application ne sont sortis que très récemment, en l'occurrence le 13 mars 2009, et attire l'attention des Conseillers Généraux sur l'état d'avancement du dossier.

Evoquant le nouveau Plan Cancer annoncé le 2 novembre dernier par le Président de la République, Monsieur René CHER note que les intentions affichées s'avèrent en totale contradiction avec une mesure très controversée, inscrite dans le projet de budget 2010 de la Sécurité Sociale, selon laquelle les victimes de cette pathologie qui bénéficient du régime Affection Longue Durée, garantissant une prise en charge des soins à 100 %, en seront désormais écartés systématiquement au bout de 5 ans.

Monsieur CHER fait observer que la région est durement touchée par le cancer et indique que le Groupe Communiste interviendra auprès du Président de la République pour réclamer un traitement inégalitaire du département du Nord.

Monsieur le Président signale que, le 2 novembre dernier, le Président de la République a effectivement lancé le Plan Cancer 2 et a mis en avant l'idée, reprise dans la loi de financement de la Sécurité Sociale pour 2010, selon laquelle les affections de longue durée ne seraient plus prises en charge au-delà de 5 ans. Il souligne qu'un certain nombre de personnes risquent d'avoir des difficultés pour gérer la suite du traitement de cette maladie et précise qu'il saisira Madame BACHELOT, Ministre de la Santé, sur cette question.

Monsieur Laurent COULON note que Monsieur Michel MERCIER, Ministre de l'Espace Rural et de l'Aménagement du Territoire, a annoncé, le 7 octobre dernier, la tenue des assises des territoires ruraux qui se tiendront jusqu'à fin janvier 2010. Il fait remarquer que depuis plusieurs années, l'Etat délaisse les campagnes et met en danger l'équilibre des territoires et souligne que cette volonté politique gouvernementale s'accroît malheureusement aujourd'hui avec la réforme des Collectivités Territoriales.

Monsieur COULON s'étonne que ces assises des territoires ruraux dans le Nord se déroulent aujourd'hui dans les arrondissements d'Avesnes, de Cambrai et de Douai, alors que les Conseillers Généraux sont réunis en Séance Plénière.

Monsieur le Président considère que le Gouvernement utilise une pratique désormais bien connue, à savoir, la mise en place de contre-feux. Il estime que, sur le fond, le débat tel qu'il est présenté ressemble davantage à un vaste sondage des états d'âme de la France rurale.

Monsieur le Président ajoute que ces assises des territoires ruraux n'ont pas été portées à sa connaissance en tant que Responsable de l'Exécutif Départemental et partage l'indignation de Monsieur COULON concernant le calendrier de celles-ci.

Monsieur Jean-Claude DEBUS fait remarquer que les administrateurs de la maison familiale hospitalière de Lille, qui présente aujourd'hui des insuffisances, ont élaboré le projet d'ouvrir une nouvelle maison et sont de ce fait à la recherche de financements. Il souhaite connaître la position du Département à propos de la demande de subvention dont il a été destinataire.

Monsieur le Président note que Monsieur DEBUS souhaite que le Département apporte son concours au financement de cette réalisation et qu'il est donc favorable à la clause de compétence générale pour les Départements.

Monsieur le Président signale qu'il n'a pas encore répondu à la demande de la maison familiale hospitalière qui sollicite le Département à hauteur de 100 000 euros. Il précise que, pour l'instant, avec la réforme de la taxe professionnelle, il ne sait pas quels seront les moyens dont le Département disposera en 2010 pour payer ses dépenses obligatoires.

Monsieur Fabien THIEME estime que la réforme territoriale est synonyme de recul démocratique et d'accentuation des inégalités entre territoires et citoyens. Il ajoute qu'elle va par ailleurs conduire à la suppression d'un agent de la Fonction Publique Territoriale sur deux et pense qu'il faut mesurer la gravité de cette situation.

Monsieur le Président indique que les réformes envisagées par le Gouvernement risquent de remettre en cause la qualité des services publics de proximité et précise que celle des Collectivités Territoriales qui prévoit la création d'un établissement public métropolitain va venir complexifier les problèmes auxquels sont confrontés les citoyens.

Madame Marie FABRE met en exergue la colère des parents d'enfants handicapés quant au manque voire à l'absence d'Auxiliaires de Vie Scolaire (AVS) dans les établissements et souligne que la question de la précarité des AVS se pose également. Elle demande à Monsieur le Président d'intervenir avec force auprès du Ministre de l'Education Nationale afin que cette situation se débloque rapidement pour le bien des enfants et de leurs familles.

Monsieur Jean-Luc CHAGNON souhaite que Monsieur le Président fasse le relais au niveau gouvernemental concernant la politique sur les AVS qui est de la compétence de l'Education Nationale. Il revient sur la question des contrats d'avenir prévus par la loi de programmation pour la cohésion sociale du 18 janvier 2005 et indique qu'il ne peut que souscrire à la demande de Madame FABRE.

Monsieur Bernard HANICOTTE précise qu'il retire sa question d'actualité qui portait sur le financement du RSA par le Département puisque Monsieur le Président y a répondu tout à l'heure.

Monsieur le Président explique qu'il a préféré ne pas attendre une question pour donner les éléments sur ce sujet compte tenu de son importance.

Monsieur Laurent HOULLIER fait remarquer qu'avec la crise et la montée du chômage, la création d'entreprises devient plus que jamais une alternative à l'emploi salarié. Il exprime son inquiétude quant à la suppression de la clause de compétence générale et pense qu'il faut rappeler au Gouvernement le rôle essentiel joué par le Département aux côtés des porteurs de projets.

Monsieur Patrick KANNER souligne que le Département intervient en faveur de la création d'entreprises principalement dans le cadre du Programme Régional de Création et de Transmission des Entreprises et précise qu'il est l'un des financeurs de ce programme sur deux volets, le conseil en création d'entreprises et le financement des associations par des prêts d'honneur. Il signale que la suppression de la clause de compétence générale ne permettrait plus au Département d'intervenir en matière économique.

Madame Marie DEROO s'interroge en ce qui concerne le suivi de parcours des allocataires du RSA ayant terminé leur contrat aidé.

Monsieur Rémi PAUVROS indique que les relations avec Pôle Emploi sont les meilleures possibles compte tenu de l'importance que le Département accorde aux réponses qui peuvent être apportées aux allocataires.

Monsieur PAUVROS précise qu'environ 50 000 allocataires sur les 120 000 actuellement enregistrés par l'instruction des dossiers RSA ont été orientés vers le Pôle Emploi. Il revient sur la question de l'accueil et du suivi des allocataires par le Pôle Emploi ainsi que sur les difficultés rencontrées par celui-ci.

#### **NOUVELLES ORIENTATIONS DE LA POLITIQUE CULTURELLE**

Monsieur le Président rappelle que le Conseil Général du Nord avait déjà adopté en 1998 une délibération-cadre concernant sa politique culturelle et précise qu'il ne s'agit pas aujourd'hui de remettre en cause ce qui a été entrepris depuis plusieurs années, mais de répondre aux évolutions du paysage culturel.

Monsieur le Président signale que Madame Martine FILLEUL a organisé huit rencontres territoriales en janvier et février 2009 et souligne que cette démarche a été unanimement saluée par tous ceux qui y ont participé. Il ajoute que les travaux seront restitués à l'ensemble des acteurs culturels et aux élus locaux le 7 décembre prochain dans la salle des fêtes de l'Hôtel du Conseil Général.

Monsieur le Président indique que le fait de proposer de nouvelles orientations de la politique culturelle dans la

période actuelle démontre que le Département a la ferme volonté de s'investir pleinement dans un domaine où sa compétence n'est pas obligatoire. Il estime que l'art et la culture sont plus que jamais indispensables dans un contexte de crise.

Monsieur le Président note que la culture reste une compétence partagée et se décline, pour le Département, à partir de la clause de compétence générale dont il dispose encore. Il souligne que la multiplicité des intervenants financiers est un garant de la liberté d'expression des artistes et précise que cela constitue d'une certaine façon un barrage contre l'uniformisation culturelle.

Monsieur le Président signale qu'il y a aujourd'hui un risque de rupture majeure entre le monde de la culture et l'Etat. Il considère que la forte mobilisation des Collectivités Territoriales, des acteurs culturels est indispensable afin que la réforme en cours soit modifiée.

Madame Martine FILLEUL considère que la culture doit être préservée en dehors des logiques marchandes, comme facteur d'ouverture au monde et parce qu'elle est un moteur du développement social et territorial.

Madame FILLEUL indique que, dans le contexte de remise en cause de la capacité et de la possibilité d'agir des Départements, cette délibération se veut combative, insiste sur le volontarisme et sur l'ambition du Département tout en apportant, par ailleurs, des précisions sur l'action culturelle à mener et sur les articulations avec les autres acteurs publics que sont l'Etat et la Région.

Madame FILLEUL revient sur les huit rencontres territoriales qui ont été organisées et note que le bilan du Département et l'action de ses prédécesseurs, en particulier celle de Monsieur Renaud TARDY, ont été unanimement salués. Elle souligne, par ailleurs, que cette démarche a été appréciée parce qu'elle va au-devant des acteurs politiques et culturels dans leur diversité.

Madame FILLEUL signale que trois orientations stratégiques vont désormais guider l'action du Département et met ainsi en exergue le développement culturel des territoires, l'accès à la culture et les interventions du Département dans les différents champs artistiques.

Concernant la méthode de travail, Madame FILLEUL fait observer qu'il est proposé de travailler autour de quatre outils : la logique de projet, l'approche transversale, la contractualisation avec les territoires et le conventionnement avec les acteurs culturels.

Madame FILLEUL attire l'attention des Conseillers Généraux sur trois exemples thématiques d'application à venir des orientations : la lecture publique, le spectacle vivant et les actions en direction des collégiens.

Madame Brigitte GUIDEZ indique que le rapport a reçu un avis favorable à l'unanimité de la Commission « Culture, Sports, Tourisme et Loisirs ».

Monsieur Jean-Luc PERAT félicite Madame Martine FILLEUL et toute son équipe pour le remarquable travail réalisé et la méthodologie utilisée.

Monsieur PERAT revient sur la stratégie de projet qui est proposée.

Monsieur PERAT considère que la volonté d'intégrer le collège dans la programmation culturelle de la commune est particulièrement importante. Il évoque également la question de la lecture publique, du tourisme et de l'insertion.

Monsieur PERAT pense qu'il faut se mobiliser afin que la réforme territoriale ne mette pas à mal la politique d'accompagnement et de développement culturel du Département.

Monsieur PERAT signale que le Groupe Socialiste apporte son soutien aux nouvelles orientations de la politique culturelle.

Monsieur Bernard HANICOTTE indique que le Groupe Union Pour le Nord approuve la démarche de concertation et de dialogue réalisée auprès des acteurs culturels du département au cours des huit rencontres territoriales organisées.

Concernant la participation financière du Département aux manifestations culturelles, Monsieur HANICOTTE se demande si une politisation des choix n'est pas en train de s'installer et cite l'exemple du centenaire du Grand Boulevard organisé par l'Association Grand Boulevard 2009 qui s'est vu refuser toute subvention par le Département.

Monsieur HANICOTTE note que cette nouvelle politique culturelle départementale esquisse un début de répartition des rôles avec l'Etat et en particulier avec la Région. Il pense qu'une réforme territoriale, avec le rapprochement de la Région et du Département, est devenue nécessaire afin de clarifier les compétences de chacun.

Monsieur HANICOTTE souligne qu'il est proposé de soutenir les acteurs et les événements culturels déjà cofinancés par l'Etat et la Région à la réalisation d'actions de médiation culturelle. Il se demande si cela laisse supposer que le Département n'apporterait plus d'aide financière au festival NAME puisqu'il est le seul financeur et s'il faut craindre que les petites associations culturelles ne se voient plus forcément allouer de subventions.

Monsieur HANICOTTE signale l'attachement du Groupe Union Pour le Nord à l'intergénération. Il indique que la découverte du livre dès le premier âge est essentielle à l'éveil culturel et pense qu'il y a là un travail intéressant à mener auprès des parents et des enfants.

Monsieur HANICOTTE fait observer que le Groupe Union Pour le Nord soutient fermement l'idée du conventionnement pluriannuel avec les acteurs culturels majeurs ainsi que la valorisation des ressources patrimoniales et celles des musées.

Monsieur HANICOTTE souhaite que des précisions soient apportées au niveau du soutien des réseaux de diffusion culturelle.

Monsieur HANICOTTE note avec satisfaction que la lecture publique et les bibliothèques restent une priorité.

En ce qui concerne les associations qui touchent au cinéma, à l'audiovisuel et à l'éducation à l'image, Monsieur HANICOTTE constate que le Département reconnaît la position de leader de la Région et se réjouit de cette nouvelle attitude.

Monsieur HANICOTTE conclut en indiquant que le Groupe Union Pour le Nord votera favorablement les nouvelles orientations de la politique culturelle du Département, tout en souhaitant que soient apportées, le moment venu, les précisions budgétaires sur la manière dont les différentes priorités énoncées seront réalisées.

Monsieur Serge VAN DER HOEVEN souligne que la stratégie du Département, définie aujourd'hui dans le cadre des nouvelles orientations de la politique culturelle, apporte une réponse claire, précise et positive sur le sens et la finalité à donner à l'action culturelle départementale dans une période où les orientations gouvernementales visent à livrer petit à petit le secteur culturel à une logique marchande et où la clause de compétence générale est remise en cause.

Monsieur VAN DER HOEVEN fait remarquer que la nouvelle politique culturelle du Département s'articule autour de compétences obligatoires, mais aussi d'actions volontaristes plus que nécessaires aujourd'hui.

Monsieur VAN DER HOEVEN pense que l'effort est conséquent en ce qui concerne les musées et ajoute que les acteurs locaux apprécient à sa juste valeur la volonté du Département de favoriser la création d'un nouveau réseau de médiathèques sur les territoires capable de générer du développement intercommunal.

Monsieur VAN DER HOEVEN note que les nouvelles orientations de la politique culturelle du Département apporteront davantage de lisibilité et permettront une meilleure adéquation avec ses compétences. Il souligne également la volonté du Département d'élargir les publics, de renforcer le lien social et territorial.

Monsieur VAN DER HOEVEN se félicite de l'existence de manifestations emblématiques telles que le NAME, pour les musiques actuelles, et « Coup de Vent », pour la lecture publique. Il souhaite néanmoins que certaines actions culturelles innovantes et expérimentales s'appuyant sur des formes nouvelles artistiques, reconnues à l'échelle nationale, soient aussi soutenues et plus fortement accompagnées par le Département.

Monsieur VAN DER HOEVEN félicite Madame Martine FILLEUL et l'ensemble des services qui l'entourent pour le travail remarquable et méthodologique réalisé.

Monsieur VAN DER HOEVEN conclut en signalant que le Groupe Communiste se prononcera favorablement sur les nouvelles orientations de la politique culturelle et restera vigilant sur sa mise en œuvre, et notamment sur son application sur chacun des territoires.

Monsieur Georges FLAMENGT félicite Madame Martine FILLEUL et estime qu'il est juste de placer les nouvelles orientations de la politique culturelle départementale sous le signe de la légitimité et de l'ambition.

Monsieur FLAMENGT souscrit pleinement à la volonté de consolider et d'accompagner le développement culturel des territoires du Nord.

Monsieur FLAMENGT souligne l'initiative de Madame Martine FILLEUL d'élaborer une charte de développement culturel qui sera proposée à l'ensemble des partenaires dans les territoires et la remercie d'avoir associé l'Agence Technique Départementale à ce projet.

Monsieur FLAMENGT fait observer que les élus doivent s'investir dans la définition et la mise en œuvre des politiques de développement culturel.

Monsieur FLAMENGT conclut en précisant que le Groupe Socialiste approuve les nouvelles orientations de la politique culturelle destinées à consolider l'action des acteurs locaux au service du développement des territoires.

Monsieur Jean-Pierre ALLOSSERY félicite également Madame Martine FILLEUL et attire l'attention des Conseillers Généraux sur une avancée importante qu'elle propose en matière culturelle, celle de l'aide à la création, en favorisant notamment la résidence d'artistes. Il précise que le Conseil Général sera très attendu en la matière.

Madame Martine FILLEUL revient sur le travail de concertation avec les territoires.

Madame FILLEUL s'interroge à propos de l'intervention de Monsieur Bernard HANICOTTE concernant le centenaire du Grand Boulevard. Elle souligne la participation de Lille Métropole Communauté Urbaine pour la dimension festive et celle du Département pour la mise en valeur, le bon état, le bon fonctionnement de cet axe routier.

Sur la question des ressources, Madame FILLEUL précise qu'elle s'est beaucoup censurée sur les propositions en raison des difficultés et des contraintes du Département.

Monsieur le Président intervient sur le problème du Grand Boulevard.

Monsieur le Président soumet au vote des Conseillers Généraux le projet de délibération relatif au rapport suivant :

**DAC/2009/1751**

**OBJET :**

**NOUVELLES ORIENTATIONS  
DE LA POLITIQUE CULTURELLE**

### **La culture au cœur du projet du Département**

Le Conseil général du Nord a adopté en novembre 1998 une délibération-cadre sur sa politique culturelle. Elle a

servi de base au déploiement d'une politique volontariste et ambitieuse, affirmant le Département comme l'un des acteurs majeurs, après les communes, mais en termes budgétaires, devant l'Etat et la Région, de la vie culturelle du Nord.

Au titre de ses obligations légales, portées avec ambition, il a suscité et accompagné une offre de lecture publique structurée et a permis aux archives départementales de s'affirmer comme pôle ressource de la mémoire du Nord.

De sa propre initiative, il a élargi ses interventions à d'autres registres :

- ✓ Accompagnement de projets couvrant toutes les facettes de la vie culturelle
- ✓ Soutien au patrimoine dans toutes ses dimensions
- ✓ Médiation culturelle pour les populations auprès desquelles il intervient par ailleurs
- ✓ Aide au développement des musées thématiques
- ✓ Constitution d'une expertise et d'une force d'intervention dans le domaine de l'archéologie

Le Département a également choisi de porter directement six projets phares : le musée Matisse au Cateau-Cambrésis, le musée du verre à Sars-Poteries, le musée-site archéologique de Bavay, le musée de Flandre à Cassel, la Villa Marguerite Yourcenar à Saint-Jans-Cappel, le Forum des sciences à Villeneuve-d'Ascq.

L'affirmation de cette ambition culturelle a été rendue possible par le doublement des crédits culturels en fonctionnement (de 7,7 M€ en 1998 à 15,7M€ en 2008) et par la mobilisation d'importants crédits en investissement (17,6 M€ en 2008).

Au fil des dix ans écoulés, le Département a ainsi établi un point d'équilibre entre ces deux politiques complémentaires que sont le soutien aux acteurs de la vie culturelle du Nord et le pilotage de ses propres projets culturels.

Aujourd'hui cet engagement doit s'analyser d'une part à l'aune des évolutions technologiques et des mutations en cours des pratiques culturelles, mais aussi dans le cadre des réflexions engagées pour le remodelage du cadre institutionnel territorial.

### **De nouvelles orientations pour la politique culturelle départementale**

En s'appuyant sur la légitimité qu'il a acquise auprès des acteurs culturels, des collectivités publiques, et des nordistes, le Département entend développer et promouvoir une nouvelle politique culturelle départementale. Cette proposition est le fruit d'une démarche importante de concertation et de dialogue à l'occasion de 8 rencontres territoriales qui ont réuni en janvier et février 2009 l'ensemble de ceux qui font l'action culturelle à l'échelle départementale.

Cette concertation a permis de rappeler que la nouvelle politique culturelle départementale se devait de préserver

une conception de la culture ouverte et innovante, à savoir :

- ✓ facteur d'échange et d'ouverture à autrui et au monde : la culture et singulièrement la rencontre avec les artistes participe à un processus de construction de la personne sur un plan individuel (curiosité, épanouissement, autonomie, savoir, plaisir) et collectif (renforcement du lien social, apprentissage de la citoyenneté, pratiques collectives, appartenance à la communauté)
- ✓ force d'innovation et d'entraînement : la culture s'appuyant sur l'élan des créateurs et sur la complémentarité entre professionnels et bénévoles agit comme un levier de développement des hommes et des territoires, en interaction avec l'éducation, l'économie, le social et le tourisme.

La concertation a permis de poser pour cette nouvelle politique culturelle trois orientations stratégiques qui lui donnent plus de lisibilité et s'articule encore mieux avec les compétences sociales, éducatives et d'aménagement du territoire assumées par le Département.

#### Consolider et accompagner le développement culturel des territoires du Nord

Le Département a un rapport au territoire singulier, de par l'exercice de ses missions d'aménagement et de solidarité qui le mettent en contact direct et permanent avec les acteurs des bassins de vie.

Par ailleurs, la culture s'est enrichie ces dernières années d'une dimension territoriale forte : elle trouve désormais à s'inscrire naturellement dans les projets de territoire des acteurs locaux qui appuient une stratégie de notoriété, de développement économique, d'attractivité touristique etc.

Le Département du Nord se propose dès lors de :

- ✓ Soutenir des projets de développement local avec une dimension culturelle
- ✓ Développer les outils d'un aménagement culturel équilibré du territoire départemental
- ✓ Renforcer son soutien au développement culturel local en s'appuyant sur les réseaux de diffusion en milieu rural
- ✓ Mailler entre eux les réseaux culturels (lecture publique, pratiques artistiques amateur, sauvegarde du patrimoine, de diffusion du spectacle vivant)

Pour ce faire, le Département du Nord pourra s'appuyer sur :

- ✓ une fonction d'acteur culturel et économique du territoire au travers de ses équipements qui ont un rôle de « turbine culturelle »
- ✓ une fonction d'ingénierie et de conseil envers les communes et les acteurs culturels par l'entremise des différents services culturels du Département

#### Elargir et diversifier l'accès des publics à la culture

L'accès réel de tous à la culture constitue un enjeu majeur des politiques publiques culturelles. Dans cet important débat, en sa qualité de collectivité de la solidarité, le Conseil Général du Nord a nécessairement une posture militante.

Le Département du Nord pose l'accès de tous à la culture comme un des objectifs majeurs nécessairement poursuivi par ses équipements culturels propres, par les structures et événements culturels qu'il soutient et accompagne. Il veut être un « passeur » de culture et consacrer l'essentiel de ses efforts à la médiation culturelle vers les publics.

Dans cette perspective, le Département se propose de retenir comme objectifs principaux de :

- ✓ Poursuivre son effort dans le champ du livre et de la lecture publique notamment en intensifiant son soutien au déploiement des nouvelles technologies
- ✓ Développer et structurer une offre culturelle à destination des collégiens et des jeunes
- ✓ Renforcer l'accès aux lieux artistiques et aux dispositifs culturels des personnes les plus éloignées de la culture (personnes en insertion, personnes âgées, personnes handicapées...) au travers d'actions volontaristes
- ✓ Encourager la montée en puissance des compétences des opérateurs en matière de médiation
- ✓ Soutenir les pratiques amateurs qui contribuent à l'épanouissement individuel et au lien social

#### Valoriser les cultures et formes artistiques du Nord, du patrimoine à la création

La culture est ce qui fonde le vivre ensemble et le Département se trouve dès lors mobilisé complémentirement sur la valorisation des richesses culturelles, artistiques et patrimoniales des territoires et sur le nécessaire soutien à la production artistique et culturelle contemporaine.

Dans ce cadre le Département se propose de retenir les objectifs suivants :

- ✓ Reconnaître et faire connaître plus largement les cultures vivantes du Nord
- ✓ Donner une image exigeante et ambitieuse du Nord à travers le développement des six équipements départementaux
- ✓ Favoriser les présences artistiques et culturelles y compris les plus innovantes dans les territoires s'adressant aux publics les plus éloignés de la culture
- ✓ Faciliter la redécouverte et la réappropriation du patrimoine par sa restauration, son animation ou par de nouveaux usages
- ✓ Promouvoir, à côté des arts et du patrimoine, la culture scientifique

## Une stratégie fondée sur 4 outils et 3 priorités

Croisant une conception ouverte et intégrée de la culture à des orientations stratégiques porteuses de sens autour du rapport au territoire, de l'accès au savoir, de l'articulation entre patrimoine et création, cette nouvelle politique culturelle départementale esquisse un début de répartition des rôles avec l'Etat et la Région particulièrement.

La Région exerce en effet une mission essentielle d'aménageur et de soutien aux filières culturelles et aux grandes structures têtes de réseaux tandis que l'Etat encadre et coordonne les différents champs de l'action culturelle et soutient nombre de ses acteurs.

Quant à lui, le Département du Nord souhaite tirer pleinement les conséquences des trois orientations stratégiques posées en matière culturelle en conditionnant son soutien aux acteurs et aux événements culturels déjà financés par l'Etat et la Région à la réalisation d'actions de médiation culturelle.

Les échanges avec l'Etat et la Région devraient se poursuivre pour mieux articuler les interventions respectives plus particulièrement dans les domaines de la lecture publique, du patrimoine et des enseignements artistiques et culturels.

### 4 outils :

#### Outil n° 1. Développer une logique de projet

- à l'instar des projets de mutualisation entre les musées thématiques ou d'animations dans le cadre des journées du patrimoine actuellement accompagnés et financés par le Département, il est proposé de multiplier les appels à projet qui sont susceptibles de mobiliser les acteurs locaux, collectivités, structures culturelles mais aussi les collègues.
- il s'agit aussi de favoriser et d'accompagner l'élaboration de projets mettant en réseau des partenaires avec notamment une dimension économique et touristique affirmée.
- dans cette même perspective il est enfin prévu dans le champ du patrimoine de croiser les logiques de protection avec les projets de valorisation ou de réutilisation dans une logique économique, sociale ou culturelle des immeubles concernés.

#### Outil n° 2. Inscrire systématiquement l'action culturelle dans une approche transversale

A la lumière de l'expérience acquise dans la mise en œuvre des politiques d'insertion par la culture d'une part et en faveur des personnes âgées en établissement d'autre part, il s'agit de développer de nouvelles synergies et de nouvelles cohérences avec les autres délégations en charge des autres publics prioritaires du Département et notamment des personnes handicapées, des jeunes et des collégiens. Cette priorité doit pouvoir s'inscrire dans les différents schémas stratégiques concernant ces publics

arrêtés par l'Assemblée Départementale.

Parallèlement l'action culturelle est aujourd'hui bien identifiée comme un des leviers du développement local au regard de son impact sur le tourisme (musées, restauration et valorisation du patrimoine) sur l'attractivité des territoires (équipements de lecture publique, du spectacle vivant, installation d'artistes etc...). Les conséquences doivent en être tirées pour le développement de nouvelles collaborations et coordinations avec les autres délégations en charge de l'aménagement, de l'environnement, du tourisme, de l'économie notamment dans le cadre des procédures de contractualisation avec les intercommunalités.

#### Outil n° 3. La contractualisation avec les territoires

Sur la base de diagnostics partagés et discutés à l'échelle des territoires d'intervention du département avec l'ensemble des acteurs concernés et intéressés, le Département se propose de s'engager avec les structures de coopération intercommunale sur des contrats culturels de territoire qui mentionnent les actions et les équipements culturels qu'il entend accompagner spécifiquement à cette échelle, tant en fonctionnement qu'en investissement.

Ces contrats culturels de territoire sont susceptibles de se transformer en volets culturels de projets de territoire plus globaux en fonction de l'évolution des stratégies départementales et de la volonté des élus concernés des structures intercommunales.

Une expérimentation de cette démarche pourrait, dans un premier temps, être proposée sur un ou deux territoires prioritaires qui seront à définir dans le cadre de la politique de contractualisation en cours d'élaboration.

#### Outil n° 4. Le conventionnement pluriannuel avec les acteurs culturels majeurs

Le Département du Nord souhaite proposer aux acteurs culturels, exerçant une fonction stratégique à l'échelon départemental ou intercommunal, la signature de conventions pluriannuelles d'objectifs et de moyens.

Ces conventions doivent contribuer à la clarification des attentes du Département et à une meilleure visibilité de son intervention, vis-à-vis tant des autres financeurs publics, que des instances dirigeantes de ces structures. Un accent particulier sera mis sur les nécessaires actions de médiation à mener vers les publics : elles conditionneront largement le financement accordé et son niveau.

### 3 priorités :

#### Priorité n° 1. Une équité renforcée dans le traitement des différents territoires

Il est proposé que le Département du Nord accompagne les communes et les intercommunalités de manière plus équitable dans leurs projets d'investissement culturel en modulant dès 2010 ses subventions en fonction du potentiel fiscal des communes concernées par tranche décroissante de 5 % aussi bien dans le champ du patrimoine que de



l'aménagement des salles de spectacles ou celui de la lecture publique.

Parallèlement il sera proposé un ciblage plus rigoureux de l'intervention du Département en faveur du patrimoine non protégé au titre des monuments historiques en privilégiant les sites que les communes ou les intercommunalités inscriront dans des stratégies de valorisation ou de réutilisation.

Plus globalement le territoire départemental est marqué par la persistance de fortes inégalités dans le niveau d'équipement et dans un contexte de contrainte budgétaire croissante, une hiérarchisation des priorités d'intervention par territoire du département s'avèrera nécessaire en matière d'investissement culturel.

Priorité n° 2. Le développement des actions culturelles à destination des collégiens

Il n'existe pas aujourd'hui d'offre lisible et claire en matière culturelle vers les collèves : le Département du Nord souhaite y remédier en jouant pleinement son rôle d'interface vis-à-vis des collèves, en leur permettant d'accéder, au travers d'appels à projet qui leurs seraient adressés en concertation avec les services de l'Etat concernés par l'éducation artistique et culturelle, à une offre culturelle plus diversifiée (arts plastiques, architecture et patrimoine, spectacle vivant, culture scientifique, archéologie etc...)

Il s'agira notamment d'encourager, en concertation avec le Rectorat et la DRAC, l'émergence de projets organisant les présences artistiques dans les territoires qui puissent associer les collèves et éventuellement d'autres collectivités, associations ou établissements scolaires.

Priorité n° 3. Le développement des outils de la médiation culturelle

Les efforts déployés depuis plusieurs années par

le Département notamment dans les équipements culturels départementaux, pour rapprocher différents publics prioritaires pour le Département (personnes en insertion, âgées en établissements, handicapées, jeunes et collégiens) souvent éloignés de la culture, qu'il s'agisse des œuvres anciennes ou contemporaines, de notre patrimoine ou du spectacle vivant, ont permis d'identifier les obstacles qui restent encore à surmonter.

C'est en effet seulement au travers de dispositifs de formation et de collaborations régulières entre les professionnels des différents secteurs concernés (artistes et acteurs culturels et socioculturels, d'une part, personnels médico-sociaux, enseignants, formateurs, d'autre part) qu'il est possible de structurer progressivement une offre culturelle adaptée à ces différents publics.

La constitution et le soutien des réseaux locaux de collaboration entre les acteurs sociaux et culturels constituent donc l'une des priorités de la politique culturelle départementale à côté des autres dispositions existantes (tarification privilégiée, fléchage des financements départementaux sur les moyens mobilisés par l'opérateur culturel pour l'accueil des publics élargis de la culture).

En vue de la présentation du rapport au Conseil Général, la Commission « Culture, Sports, Tourisme et Loisirs » est invitée à émettre son avis sur les nouvelles orientations de la politique culturelle.

Le projet de délibération correspondant, conforme à l'avis de la Commission « Culture, Sports, Tourisme et Loisirs », est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Président remercie Madame Martine FILLEUL pour son travail.

## QUESTIONS DIVERSES

### DOSSIERS DU PRESIDENT

Monsieur le Président soumet au vote des Conseillers Généraux les projets de délibérations relatifs aux rapports suivants :

N° 1

**DGAAFJEI/2009/1003**

**OBJET :**

**AUTORISATION DE SIGNER L'AVENANT N° 2  
A LA CONVENTION CONSTITUTIVE DU GIP-MDPH**

La loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées a institué un dispositif juridique particulier, le Groupement d'Intérêt Public – Maison Départementale des Personnes Handicapées (GIP-MDPH).

Le Président du Conseil Général est également le Président du GIP.

Cette structure autonome et partenariale est composée de l'Etat, des Caisses Primaires d'Assurance Maladie et de l'Association Départementale des Caisses d'Allocations Familiales du Nord. Le Département du Nord en assume le pilotage administratif et juridique.

Les membres du GIP contribuent au budget de la MDPH.

Au terme de l'article 13 de la Convention Constitutive du GIP-MDPH du 26 décembre 2005, ces concours prennent la forme de :

- contribution en nature ;
  - contribution financière ;
  - mise à disposition de personnels ;
  - mise à disposition de locaux ;
  - mise à disposition de matériel ;
  - mise à disposition d'outils informatiques et statistiques ;
  - mise à disposition de productions (études et analyses) ;
- ou sous toute autre forme contribuant au fonctionnement du groupement.

La Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie (CNSA) contribue au budget de la MDPH, par affectation au Département du Nord d'une dotation annuelle. Celle-ci est intégralement reversée à la MDPH.

Par délibération en date du 29 juin 2009, un état des lieux des échanges réalisés, depuis la création du GIP en 2006, entre la MDPH du Nord et le Département du Nord a été dressé, aboutissant à la mise en recouvrement de la créance de 2 101 697 € à l'égard de la MDPH, après remise partielle du montant du loyer de l'immeuble de Villeneuve d'Ascq s'élevant à 170 312,50 €.

L'ampleur et la diversité des moyens mis à disposition

de la MDPH par le Département du Nord (personnels, matériels informatiques, biens mobiliers et immobiliers...) imposent aujourd'hui une clarification de leur nature, destination et quantité, pour la valorisation de ces apports.

C'est l'objet de l'avenant n° 2 ci-joint.

Il complète ainsi l'avenant n°1, dont l'autorisation à signer a été donnée au Président par le Conseil Général le 3 décembre 2008, et dont l'objet était de régler la question des apports des membres du Groupement et de clarifier les compétences respectives du Président et du Directeur, ainsi que les modalités d'exclusion éventuelle de ses membres et de confirmer l'existence de membres suppléants de la Commission Exécutive.

Conformément aux dispositions de la Convention Constitutive, l'ensemble des mises à disposition réalisées par le Département du Nord au profit de la Maison Départementale des Personnes Handicapées du Nord fera l'objet d'un remboursement annuel par le Groupement d'Intérêt Public, après valorisation de ces moyens.

Ces contributions réalisées par le Département du Nord sont de trois ordres :

a) Une mise à disposition des personnels.

La mise à disposition par le Département du Nord des moyens en personnel porte au maximum sur 53 postes, correspondant notamment aux fonctions d'encadrement de la MDPH, répartis comme suit pour l'exercice 2009 :

- 2 cadres A
- 2 médecins
- 8 infirmiers
- 8 assistants socio-éducatifs
- 33 cadres B ou C dans la limite de 30 postes de cadres C.

b) Une mise à disposition des biens mobiliers et informatiques.

En vue de la réalisation de ces missions, sont mis à la disposition de la MDPH, des véhicules, du mobilier et des fournitures, des moyens informatiques et des outils d'impression ; ces derniers font l'objet d'un inventaire précis réalisé au début de l'année 2009 et mentionné dans l'avenant ci-joint.

La maintenance de ces biens sera assurée par les services du Département.

La nature et la quantité de ces moyens seront complétées par le Département en fonction des besoins constatés par la MDPH, non seulement à l'égard des conditions de travail de ses personnels mis à disposition, qu'en concordance avec les objectifs qui lui ont été assignés de la satisfaction optimale de ses missions de service public.

c) Une mise à disposition de locaux.

Le siège de la MDPH, situé 9 allée du Tennis et 20 rue de la Toison d'Or à Villeneuve d'Ascq, acquis par le

Département du Nord le 5 décembre 2006 est mis à la disposition de la MDPH tout comme le rez-de-chaussée et le premier étage de l'immeuble hébergeant l'antenne de Valenciennes situé Boulevard Harpignies à Valenciennes, acquis par le Département du Nord le 22 septembre 2008.

L'occupation de ces locaux doit faire l'objet d'un remboursement par la MDPH du Nord des loyers annuels s'élevant à 340 625 € pour le siège et 161 250 € par l'antenne de Valenciennes.

La maintenance et le fonctionnement de ces locaux (travaux, entretien et nettoyage, gestion des fluides...) seront par ailleurs assurés par les services du Département et ses prestataires.

Il est proposé au Conseil Général :

- d'autoriser Monsieur le Président à signer l'avenant n° 2 à la convention constitutive joint au rapport, établissant la nature et la quotité de l'ensemble des moyens mis, par le Département du Nord, à disposition du Groupement d'Intérêt Public dénommé « Maison Départementale des Personnes Handicapées du Nord ».

N° 2

**DRIPE/2009/1903**

**OBJET :**

**ELABORATION D'UNE STRATEGIE POUR LA COOPERATION TRANSFRONTALIERE DEPARTEMENT DU NORD PROVINCE DE FLANDRE OCCIDENTALE 2010-2014**

En octobre 1989, le Département du Nord et la Province de Flandre occidentale signaient un accord de coopération.

Aujourd'hui, après 20 années de coopération, de nombreux projets ont été développés conjointement dans différents domaines relevant de nos compétences communes et plus particulièrement ceux émanant d'une stratégie transfrontalière partagée (culture, tourisme, environnement, jeunesse, économie...).

Afin de consolider et renforcer nos liens sur nos territoires et envers nos populations pour les cinq années à venir (2010-2014), une stratégie pour la coopération transfrontalière entre le Département du Nord et la Province de Flandre occidentale a été élaborée.

Elle vise à :

- contribuer à la prospérité et au bien-être des habitants ;
- améliorer la qualité du cadre de vie ;
- défendre les intérêts communs et renforcer la position de la région franco-flamande au sein de l'Europe.

Cette vision conjointe établit une série d'objectifs communs. Ils détermineront la stratégie à adopter pour les

prochaines années.

Par le présent rapport, il est demandé à l'Assemblée Départementale d'émettre un avis favorable à la proposition :

- de mettre en œuvre la stratégie pour la coopération transfrontalière avec la Province de Flandre occidentale pour les années 2010 à 2014 par le Département du Nord ;
- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tous les actes et documents nécessaires à l'exécution de la délibération.

N° 3

**DSPAPH/2009/1829**

**OBJET :**

**PASSATION D'UNE CONVENTION RELATIVE AUX RELATIONS ENTRE LA CAISSE NATIONALE DE SOLIDARITE POUR L'AUTONOMIE (CNSA) ET LE DEPARTEMENT DU NORD**

Dans le cadre de la mise en œuvre de la loi n° 2005-102 du 11 février 2005, pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, le Département du Nord, en tant que tutelle administrative et financière, a pris toutes les mesures nécessaires pour permettre l'installation de la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH).

Pour permettre le suivi et la mise en œuvre de cette politique et notamment les modalités de versement aux départements du concours financier relatif au fonctionnement de la MDPH, l'article L.14-10-7 du Code de l'Action Sociale et de la Famille prévoit la signature d'une convention entre chaque Département et la CNSA.

Par délibération en date des 21 et 22 janvier 2008, a été approuvée la convention d'appui à la qualité de service aux personnes handicapées parvenue à échéance au 1<sup>er</sup> juillet 2009 après une prolongation de six mois.

La CNSA a donc adressé une nouvelle convention dont le terme est fixé au 30 juin 2012.

Alors que la convention d'appui à la qualité de service traitait exclusivement de la MDPH et du concours de la CNSA à la prise en charge des personnes handicapées, la nouvelle convention a un objet beaucoup plus large puisqu'elle intègre toutes les activités qui lient le Département à la CNSA.

Cette convention se décline en 8 chapitres :

- le chapitre 1 traite de l'échange de données entre la CNSA et le Département du Nord. Ces échanges concernent les données relatives à l'activité de la MDPH et les données sur la connaissance des besoins de la population.
- le chapitre 2 concerne les concours financiers de la CNSA au Département en matière d'Allocation

Personnalisée à l'Autonomie (APA), de Prestation de Compensation de Handicap (PCH) et du fonctionnement de la MDPH.

- le chapitre 3 concerne l'appui de la CNSA aux professionnels et aux missions de la MDPH.
- le chapitre 4 rappelle l'action de la CNSA en matière de modernisation et de professionnalisation de l'aide à domicile et l'engagement du Département à conventionner en la matière.
- le chapitre 5 concerne l'appui de la CNSA au titre de la section V de son budget (projets d'expérimentation dans le secteur médico-social).
- le chapitre 6 détaille les échanges entre la CNSA et le Département dans le cadre de la planification médico-sociale.

- les chapitres 7 et 8 fixent les modalités de suivi et de mise en œuvre de la convention ainsi que sa durée.

En conséquence, il est proposé au Conseil Général :

- d'autoriser Monsieur le Président à signer la convention jointe au présent rapport.

Les projets de délibérations correspondants sont adoptés à l'unanimité.

**COMMISSION SOLIDARITE**

Monsieur Roger VICOT indique que les 3 rapports ont reçu un avis favorable à l'unanimité de la Commission.

Monsieur le Président soumet au vote des Conseillers Généraux les projets de délibérations relatifs aux rapports suivants :

**N° 2.1****DSPAPH/2009/1427****OBJET :**

**REMISE GRACIEUSE D'UNE CREANCE DUE  
PAR MADAME ODETTE F.  
AU TITRE DE L'ALLOCATION PERSONNALISEE  
D'AUTONOMIE A DOMICILE**

Madame Odette F., domiciliée à Fâches-Thumesnil, a perçu l'allocation personnalisée d'autonomie à domicile du 18 mai 2008 au 30 avril 2009.

Suite à la révision de son allocation personnalisée d'autonomie à domicile, un trop perçu d'un montant de 63.93 € a été généré pour la période du 17 mars 2009 au 30 avril 2009.

Un mandat d'annulation a été émis à l'encontre de Madame Odette F. en juin 2009.

Madame Odette F. a sollicité une remise gracieuse de sa créance envers le Département.

En application de la délibération n° DSPAPH/2007/384 du 2 avril 2007 établissant les critères de gestion des remises gracieuses, tout indu dont le montant est inférieur à 100 € entraîne systématiquement un accord de la demande de remise gracieuse.

**EN CONSEQUENCE,**

Il est proposé au Conseil Général, après avis de la Commission « Solidarité »

- d'accorder une remise gracieuse totale de la créance due par Madame Odette F. au titre de l'allocation personnalisée d'autonomie à domicile, soit 63.93 €.

Cette décision entraînera une annulation des mandats d'annulation numéro 5116 et 5117 émis le 8 juin 2009.

**N° 2.2****DSPAPH/2009/1464****OBJET :**

**REMISE GRACIEUSE D'UNE CREANCE  
DUE PAR MONSIEUR CHRISTIAN D.  
AU TITRE DE L'ALLOCATION PERSONNALISEE  
D'AUTONOMIE A DOMICILE**

Monsieur Christian D., domicilié à Hazebrouck, a perçu l'allocation personnalisée d'autonomie à domicile

pour la période du 17 juin 2002 au 31 août 2008.

Suite à la révision de son allocation personnalisée d'autonomie à domicile, un trop perçu d'un montant de 1301.71 € a été généré pour la période du 17 juin 2002 au 31 juillet 2003.

Un titre de recette a été émis à l'encontre de Monsieur Christian D. en février 2009.

Monsieur Christian D., résidant depuis le 21 août 2008 en maison de retraite à Hazebrouck, a sollicité une remise gracieuse de sa créance envers le Département.

Sa demande a été étudiée et a fait l'objet d'un rejet du Conseil Général en date du 5 juin 2009. En effet, conformément aux critères posés par la délibération n° DSPAPH/2007/384 du 2 avril 2007, si le montant du trop perçu est compris entre 100 et 2000€, la demande de remise gracieuse est rejetée de façon systématique.

Par courrier en date du 15 juin 2009, Monsieur Christian D. a sollicité la reconsidération de cette décision au regard de sa situation financière actuelle difficile.

En application de la délibération n° DSPAPH/2007/384 du 2 avril 2007 établissant les critères de gestion des remises gracieuses, et suite à l'examen des justificatifs transmis par le demandeur, il apparaît que l'intéressé se situe en dessous de la moyenne économique journalière fixée à 6 €.

**EN CONSEQUENCE,**

Il est proposé au Conseil Général, après avis de la Commission « Solidarité » :

- d'accorder une remise gracieuse totale de la créance due par Monsieur Christian D. au titre de l'allocation personnalisée d'autonomie à domicile soit 1301.71 €.

Cette décision entraînera l'annulation du titre de recette numéro 4235 émis le 17 février 2009.

**N° 2.3****DSPAPH/2009/1466****OBJET :**

**REMISE GRACIEUSE D'UNE CREANCE  
DUE PAR MADAME LUCIENNE P. NEE D.  
AU TITRE DE L'ALLOCATION PERSONNALISEE  
D'AUTONOMIE FORFAITAIRE**

Madame Lucienne P., domiciliée à Premesques, a perçu l'allocation personnalisée d'autonomie forfaitaire pour la période du 22 juillet 2002 au 30 septembre 2003.

Le Département avait décidé de verser une allocation personnalisée d'autonomie forfaitaire lorsque, en

application des dispositions législatives sur l'allocation personnalisée d'autonomie, le délai d'instruction des demandes était supérieur à deux mois.

Progressivement les personnes bénéficiaires de cette allocation personnalisée d'autonomie forfaitaire ont fait l'objet d'une évaluation de leur degré de dépendance (GIR) par les équipes médico-sociales du Département.

Lors de l'évaluation de sa dépendance, Madame Lucienne P. a été classée en GIR 5-6, ce qui a entraîné un rejet de sa demande d'allocation personnalisée d'autonomie.

Cette situation a généré un trop perçu d'un montant de 6413.48 € pour la période du 22 juillet 2002 au 30 septembre 2003.

Un titre de recette a donc été émis à l'encontre de Madame Lucienne P. en avril 2007.

Madame Lucienne P., résidant depuis janvier 2007 en maison de retraite à Warneton en Belgique, a donc sollicité une remise gracieuse de sa créance envers le Département.

En application de la délibération n° DSPAPH/2007/384 du 2 avril 2007 établissant les critères de gestion des remises gracieuses, et suite à l'examen des justificatifs transmis par le demandeur, il apparaît que Madame Lucienne P. se situe en dessous de la moyenne économique journalière fixée à 6 €.

**EN CONSEQUENCE,**

Il est proposé au Conseil Général, après avis de la Commission « Solidarité » :

- d'accorder une remise gracieuse totale de la créance due par Madame Lucienne P. née D. au titre de l'allocation personnalisée d'autonomie forfaitaire soit 6413.48 €.

Cette décision entraînera une annulation du titre de recette numéro 9034 émis le 11 avril 2007.

Les projets de délibérations correspondants, conformes aux avis de la Commission, sont adoptés à l'unanimité.

**COMMISSION AMENAGEMENT DES TERRITOIRES**

Monsieur Roméo RAGAZZO indique que les 7 rapports ont reçu un avis favorable à l'unanimité de la Commission.

Monsieur le Président soumet au vote des Conseillers Généraux les projets de délibérations relatifs aux rapports suivants :

**N° 4.1****DVD-I/2009/1571****OBJET :****PLAN ROUTIER DEPARTEMENTAL 2005-2010****PROGRAMME D'OPERATIONS PRIORITAIRES****OPERATION VAE042 – RD 259****MISE AUX NORMES DE LARGEUR AVEC AMENAGEMENTS****CYCLABLES ENTRE LES PR 0+0745 ET 1+0260****SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE DE MAING****CANTON DE VALENCIENNES-SUD****MODIFICATION DE L'INTITULE DE L'OPERATION****COMME SUIV : « RD 259 – MISE AUX NORMES DE LARGEUR****AVEC AMENAGEMENTS CYCLABLES****ENTRE LES PR 0+0745 ET 1+0260 SUR LE TERRITOIRE****DES COMMUNES DE MAING ET THIAN »**

Par délibération n° 4.23 DVD-I/2009/233 en date du 23 mars 2009, la Commission Permanente a décidé notamment :

- d'approuver l'avant projet relatif à la mise aux normes de largeur avec aménagements cyclables de la RD 259 entre les PR 0+0745 et 1+0260 sur le territoire de la commune de Maing, pour un montant de 540 000 € dont 531 000 € pour les travaux et 9 000 € pour les études et prestations de service (études, contrôles, coordination SPS...).
- de demander à Monsieur le Préfet l'ouverture de l'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique et l'ouverture de l'enquête parcellaire.
- d'autoriser Monsieur le Président à engager les acquisitions foncières et signer les actes correspondants.

Le projet consiste en une mise aux normes de largeur de la RD 259 avec création d'une piste cyclable bidirectionnelle de 3,00 m de largeur séparée de la chaussée par une bande plantée de 1,50 m de largeur pour sécuriser le trafic des cyclistes et piétons qui se rendent notamment au collègue Jean-Jacques Rousseau à Thiant.

L'opération s'étend en fait sur les communes de Maing et Thiant. Il convient donc de modifier l'intitulé de l'opération pour mentionner cette dernière.

Les autres dispositions de la délibération du 23 mars 2009 restent inchangées.

Le Conseil Général, sur avis de la Commission

« Aménagement des Territoires » est invité à statuer et le cas échéant à :

- approuver la modification de l'intitulé de l'opération VAE042 comme suit : « RD 259 – Mise aux normes de largeur avec aménagements cyclables entre les PR 0+0745 et 1+0260 sur le territoire des communes de Maing et Thiant ».
- approuver l'avant-projet relatif à la mise aux normes de largeur de la RD 259 avec aménagements cyclables entre les PR 0+0745 et 1+0260 sur le territoire des communes de Maing et Thiant pour un montant de 540 000 € dont 531 000 € pour les travaux et 9 000 € pour les prestations de service (études, contrôles, coordination SPS...).
- demander à Monsieur le Préfet l'ouverture de l'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique et l'ouverture des enquêtes parcellaire et de mise en compatibilité des documents d'urbanisme des Communes de Maing et Thiant.
- autoriser Monsieur le Président à signer tous les actes correspondants.

**N° 4.2****DVD-I/2009/1422****OBJET :****PLAN ROUTIER DEPARTEMENTAL 2005-2010****PROGRAMME D'OPERATIONS COMPLEMENTAIRES****OPERATION DOG086****RD 47 ET 135A****CREATION D'UN GIRATOIRE A L'INTERSECTION****DES RD 47 (PR 4+0033) ET RD 135A (PR 2+0695)****SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE D'ARLEUX****CANTON D'ARLEUX****APPROBATION DU PROJET MODIFICATIF**

Par délibération n°4.6 DVD-I/2008/1294 du 13 octobre 2008 la Commission Permanente a décidé notamment :

- d'approuver l'avant projet relatif à la création d'un giratoire à l'intersection des RD 47 (PR 4+0033) et 135A (PR 2+0695) sur le territoire de la commune d'Arleux pour un montant de 400 000 € TTC dont 380 864 € pour les travaux de chaussée et 19 136 € pour les prestations de service (études contrôles, coordination SPS,...).

Le projet approuvé prévoit, comme exutoire des eaux de ruissellement de la chaussée, le fossé des Warrennes se jetant dans le fossé de l'Aile lequel rejoint les étangs de la Sensée et le Canal du Nord.

Le projet se situant dans le périmètre rapproché de protection des points de captage d'eaux potable d'Arleux,

des mesures particulières s'avèrent nécessaires pour éviter les pollutions chroniques et accidentelles de ces points de captage.

En conséquence, les services instructeurs de l'Etat ont demandé que le projet soit soumis à une enquête au titre de la Loi sur l'Eau.

A cet effet, une étude hydraulique a été engagée. Le Département, soucieux de la préservation de l'environnement, a souhaité faire bénéficier le projet d'une expertise en matière d'hygiène publique et a sollicité de Monsieur le Préfet la nomination d'un hydrogéologue agréé.

C'est dans ce cadre que Monsieur le Préfet a nommé Monsieur Hakim HAÏKEL, hydrogéologue agréé. Celui-ci a été missionné par le Département pour réaliser des expertises officielles concernant les contraintes résultant de la protection réglementaire des points de captage d'eau potable.

Monsieur Hakim HAÏKEL a donné un avis favorable au projet assorti des recommandations suivantes :

- les ouvrages de transport des eaux de ruissellement de la chaussée doivent être étanches afin de protéger la nappe phréatique,
- les ouvrages d'assainissement doivent bénéficier d'une maintenance périodique,
- un plan d'intervention, en cas de déversement accidentel de matière polluante sur la chaussée être établi,
- les eaux de ruissellement de la chaussée et celles du Bassin Versant Naturel être séparées,
- les risques de pollution chronique et accidentelle être maîtrisés.

L'étude hydraulique, assortie des remarques de l'hydrogéologue a été adressée à la Mission Inter Services de l'Eau afin d'enquêter au titre de la Loi sur l'Eau.

Il faut noter que cette étude hydraulique portait à la fois sur le projet de giratoire à l'intersection des RD 47 et 135A (opération DOG086) et sur le projet d'aménagement de la RD 47 en amont et en aval du giratoire (opération DOC003) qui consiste en une mise hors gel avec mise aux normes de largeur et construction de pistes cyclables.

Les recommandations de l'hydrogéologue, s'inscrivant dans la démarche Haute Qualité Environnementale Route Durable, seront scrupuleusement respectées.

Leur prise en compte conduit à réaliser les travaux complémentaires suivants :

- la création d'un bassin tampon de confinement de 40 m<sup>3</sup> en amont du fossé des Warenes en cas de renversement de matières polluantes sur la chaussée,

- la borduration de la RD 47 sur 300 m en amont du giratoire des RD 47/135A afin de collecter les eaux de ruissellement de la chaussée et de les diriger vers les bouches d'égout équipés de filtres,
- le busage du fossé le long de la RD 47 afin de protéger la nappe des pollutions chroniques et accidentelles,
- la mise en place de glissières de sécurité sur 300 m afin de protéger le fossé de recueil des eaux du Bassin Versant Naturel de toute pollution accidentelle venant de la chaussée.

Il convient de noter que ces travaux complémentaires bénéficieront également à l'opération DOC003.

Le coût du projet, à la charge du Département qui assurera la maîtrise d'ouvrage, initialement prévu à 400 000 €TTC, s'élève dans ces conditions à 750 000 €TTC dont 722 100 € pour les travaux et 27 900 € pour les prestations de service.

La réalisation de l'opération sera assurée comme suit :

- appels d'offres ouverts ou procédures adaptées pour l'ensemble des travaux et prestations de service à l'exception des travaux de signalisation horizontale, verticale, directionnelle et de glissières de sécurité.
- marchés généraux existants pour les travaux de signalisation horizontale, verticale, directionnelle et de glissières de sécurité.

La dépense correspondante sera imputée sur les crédits inscrits au budget départemental à l'article 90621, natures comptables 23151, 2152, 23152, 2031 et 2033 – Opération DOG086 – Programme C04P024 (05P024APD). Opération 00P024OV707.

Les autres dispositions de la délibération du 13 octobre 2008 restent inchangées.

Le Conseil Général, sur avis de la Commission « Aménagement des Territoires » est invité à statuer et le cas échéant à :

- approuver l'avant projet modificatif relatif à la création d'un giratoire à l'intersection des RD 47 (PR 4+0033) et 135A (PR 2+0695) sur le territoire de la commune d'Arleux en portant le montant de cette opération de 400 000 € à 750 000 €TTC dont 722 100 € pour les travaux et 27 900 € pour les prestations de service.
- autoriser Monsieur le Président à signer tous les actes correspondants.
- imputer la dépense correspondante sur les crédits inscrits au budget départemental à l'article 90621, natures comptables 23151, 2152, 23152, 2031 et 2033 – Opération DOG086 – Programme C04P024 (05P024APD) - Opération 00P024OV707.



N° 4.3

**DVD-I/2009/1657**  
**OBJET :**  
**PLAN ROUTIER DEPARTEMENTAL 2005-2010**  
**PROGRAMME D'OPERATIONS COMPLEMENTAIRES**  
**OPERATION DOA031**  
**RD 140 ET 148**  
**MISE HORS GEL AVEC AMENAGEMENTS DE SECURITE**  
**ENTRE LES PR 6+0615 ET 7+0563 SUR LE TERRITOIRE**  
**DE LA COMMUNE DE FECHAIN**  
**CANTON DE ARLEUX**  
**APPROBATION DU PROJET**

Cette opération a été inscrite au Schéma Routier Départemental 2000-2014 approuvé le 12 juillet 1999 et reprise au Plan Routier Départemental 2005-2010 en opération complémentaire par délibérations n°4.3 DVD/DOII/2007/1557 du 22 octobre 2007 et n°4.2 DVD/DPGP/2007/2124, pour un montant de 1 430 000 € - Programme C04P024 (00P024APD et 05P024APD).

S'agissant d'une opération du programme d'opérations complémentaires, seules les études et les acquisitions foncières pourront être réalisées. L'engagement de la phase travaux ne se fera qu'après réinscription de l'opération au programme des opérations prioritaires lors d'une prochaine actualisation du Plan Routier Départemental.

La Commune de Féchain propose un groupement de commande pour associer ses propres travaux au projet départemental. En effet, cette dernière projette la construction d'un lotissement dont l'accès se fera à hauteur de l'entrée d'agglomération. Il est proposé de tenir compte de ce projet et de la participation financière de la Commune de Féchain, pour aménager la RD 140 par un système d'îlots en chicane, incitant les usagers à réduire leur vitesse, complété par un tourne à gauche pour sécuriser les mouvements tournants vers le futur lotissement.

Les travaux envisagés consistent en :

- la reconstruction de la chaussée de la RD 140 entre les PR 6+0615 et 7+0563 en vue d'obtenir sa mise en hors gel,
- la construction d'un giratoire à trois branches de 18,00 m de rayon extérieur avec une chaussée annulaire de 7,00 m de largeur, un îlot central de 11,00 m de rayon extérieur comprenant une bande extérieure franchissable pavée de 1,50 m de largeur, le reste de l'îlot étant engazonné,
- la construction de quatre îlots bordurés en axe de chaussée pour créer une chicane et un tourne à gauche pour inciter les usagers à réduire leur vitesse, sécuriser les mouvements tournants vers le futur lotissement et permettre la traversée des piétons en deux temps,
- la réalisation de l'éclairage public,
- la pose de glissières de sécurité.

Le coût du projet, à la charge du Département qui en

assurera la maîtrise d'ouvrage, s'élève à 1 520 000 €TTC détaillé comme suit :

- 1 392 250 € pour les travaux sous groupement de commande,
- 55 000 € pour les acquisitions foncières et les prestations de service (études, contrôles, coordination SPS...),
- 44 609 € pour l'éclairage public,
- 13 160 € pour la signalisation horizontale,
- 14 980 € pour la signalisation verticale.

Le projet fera l'objet d'un groupement de commande à deux rubriques dont la maîtrise d'ouvrage sera assurée, selon la nature des travaux, par le Département et la Commune de Féchain pour un montant total de 1 890 335 €TTC détaillé comme suit :

- 1 392 250 €TTC, rubrique n°1, travaux de mise hors gel de la chaussée sous maîtrise d'ouvrage départementale,
- 498 085 €TTC, rubrique n°2, réalisation des trottoirs et stationnements sous maîtrise d'ouvrage communale.

La Commune de Féchain propose de réaliser les travaux d'éclairage public pour l'adapter à ses besoins. Le Département remboursera la Commune de Féchain du montant des travaux correspondant à une installation classique et plafonné à 37 298,50 €HT.

Les conventions (annexées au rapport) à passer entre le Département et la Commune de Féchain définissent les modalités :

- d'un groupement de commande pour un montant de travaux évalué à 1 890 335 €TTC,
- d'entretien des îlots pavés du giratoire et du tourne à gauche,
- d'entretien ultérieur des aménagements paysagers,
- du remboursement des travaux concernant la construction d'un tourne à gauche desservant le futur lotissement évalué à 28 200 €HT,
- techniques et financières pour la réalisation de l'éclairage public, son entretien ultérieur et fonctionnement ainsi que pour la participation départementale plafonnée à 37 298,50 €HT.

La réalisation de l'opération sera assurée comme suit :

- appels d'offres ouverts ou procédures adaptées pour l'ensemble des travaux et prestations de service non incluses dans les marchés à bons de commande existants, à l'exception des travaux de signalisation horizontale, verticale, directionnelle et de glissières de sécurité,
- marchés généraux existants pour les travaux de signalisation horizontale, verticale, directionnelle, glissières de sécurité et des prestations de coordination SPS et de contrôle.

La dépense correspondante sera imputée sur les crédits inscrits au budget départemental à l'article 90621, natures comptables 2151, 2031, 2033, 23151, 23152 et 2152 - Opération DOA031 - Programme C04P024 (05P024APD).

Le Conseil Général, sur avis de la Commission « ménagement des Territoires » est invité à statuer et le cas échéant à modifier la délibération n° 4.26 DVD-I/2008/471 du 9 juin 2008 comme suit :

- approuver l'avant-projet relatif à la mise hors gel avec aménagements de sécurité de la RD 140 entre les PR 6+0615 et 7+0563 sur le territoire de la commune de Féchain, pour un montant de 1 520 000 €TTC dont 1 465 000 € pour les travaux et 55 000 € pour les prestations de service (études, contrôles, coordination SPS...).
- autoriser Monsieur le Président à signer les conventions (annexées au rapport) à passer entre le Département et la Commune de Féchain définissant les modalités :
  - d'un groupement de commande portant pour un montant total de travaux évalué à 1 890 335 €TTC,
  - d'entretien des îlots pavés du giratoire et du tourne à gauche,
  - d'entretien ultérieur des aménagements paysagers,
  - du remboursement des travaux concernant la construction d'un tourne à gauche desservant le futur lotissement évalué à 28 200 €HT,
  - techniques et financières pour la réalisation de l'éclairage public son entretien ultérieur et fonctionnement ainsi que pour la participation départementale plafonnée à 37 298,50 €HT.
- autoriser Monsieur le Président à signer les bons de commande dans le cadre des marchés généraux existants ou à engager les procédures de passation de marchés, conformes au Code des Marchés Publics, par appels d'offres ouverts ou procédures adaptées pour les prestations de service non incluses dans les marchés à bons de commande et à signer les marchés correspondants.
- autoriser Monsieur le Président à engager les procédures de passation de travaux, conformes au Code des Marchés Publics, par appels d'offres ouverts ou procédures adaptées, dès inscription de l'opération au programme des opérations prioritaires, pour l'ensemble des travaux, à l'exception des travaux de signalisation horizontale, verticale, directionnelle et de glissières de sécurité et à signer les marchés correspondants.
- autoriser Monsieur le Président à signer les bons de commande relatifs aux travaux de signalisation horizontale, verticale, directionnelle, glissières de sécurité et prestations de coordination SPS et de contrôle dans le cadre des marchés généraux existants dès inscription de l'opération au programme des opérations prioritaires.
- autoriser Monsieur le Président, en cas d'appels d'offres infructueux, à relancer des appels d'offres ouverts ou des procédures négociées, si nécessaire, en application des articles 35-I-1° et 35-II-3° du Code des Marchés Publics et à signer les marchés.
- autoriser Monsieur le Président à signer les contrats et tous les actes correspondants.

- imputer la dépense correspondante sur les crédits inscrits au budget départemental à l'article 90621, natures comptables 2151, 2031, 2033, 23151, 23152 et 2152 – Opération DOA031 – Programme C04P024 (05P024APD) et la participation de la Commune de Féchain pour les aménagements de sécurité aux abords du futur lotissement pour un montant évalué à 28 200 €HT en recettes à l'article 90621, nature comptable 1324.

Les projets de délibérations correspondants, conformes aux avis de la Commission, sont adoptés à l'unanimité.

#### N° 4.4

**DPAE/2009/1577**

**OBJET :**

**FONDS DEPARTEMENTAL  
POUR L'AMENAGEMENT DU NORD  
VOLET GRANDS PROJETS**

**ELEMENTS DE BILAN 2006-2008**

**DELEGATION DE LA 1<sup>ERE</sup> VICE-PRESIDENCE**

**AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES  
DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE**

Le Fonds Départemental pour l'Aménagement du Nord a été créé en 2001 pour promouvoir un développement durable et équilibré du territoire. Il positionne le Département en tant que partenaire privilégié de l'aménagement et du financement des grands projets et des infrastructures d'accueil d'entreprises.

L'année 2006 est marquée par la mise en œuvre des décisions adoptées par le Conseil Général le 17 octobre 2005, portant notamment sur l'évolution du FDAN. Il se décline depuis en deux volets : le volet « Aménagement local » et le volet « Grands Projets ».

Le FDAN volet Grands Projets a pour objet de faire émerger des projets structurants, reconnus d'intérêt majeur pour la cohésion et la structuration d'un territoire. Les projets sont de nature et de contenus très différents, à dominante économique, environnementale, touristique ou culturelle.

Après plus de trois années d'intervention, il a été décidé de procéder à une évaluation de ce dispositif et, le cas échéant, aux ajustements qui pourraient s'avérer nécessaires.

Un bilan a été réalisé pour la période 2006-2008. Cette première approche quantitative révèle une bonne répartition des projets sur l'ensemble du territoire du Département.

Ultérieurement, ce premier bilan pourrait être complété par une analyse plus qualitative, intégrant une appréciation des maîtres d'ouvrage. Toutefois, à ce jour et au regard de l'importance des projets engagés, les trois années écoulées ne permettent pas d'avoir le recul nécessaire pour entamer ce travail.

Le bilan peut être résumé comme suit :

- Sur la période 2006-2008, 41 dossiers ont été approuvés pour un montant de subvention s'élevant à 24 112 992,50 €, portant sur un montant global d'investissements de 222 709 874,62 €.
- Les projets présentés sont en majorité portés par des Etablissements Publics de Coopération Intercommunale.
- La zone d'emploi de Lille arrive en tête des zones d'emploi bénéficiaires, en termes d'intervention financière du Département, au titre du FDAN volet Grands Projets.
- Cependant, ramené au nombre d'habitants, c'est la zone d'emploi du Douaisis qui en bénéficie en majorité.
- La répartition de l'intervention départementale par habitant se situe en moyenne à 3,12 €.
- Sur ces 3 années, les projets accompagnés sont à forte dominante économique. Mais, sont également financés des projets de développement universitaire et de recherche, ainsi que des projets à vocation touristique et culturelle, projets ayant tous des retombées économiques à plus ou moins long terme.

Le bilan 2006-2008 du FDAN Grands Projets est joint en annexe.

Il est proposé au Conseil Général, après avis de la Commission « Aménagement des Territoires » :

- de prendre acte du bilan des trois premières années de programmation du FDAN volet Grands Projets.

Le Conseil Général prend acte.

Monsieur le Président souligne le rapport n°4/5 relatif à la motion déposée par le Groupe Communiste sur la réforme des institutions.

Monsieur Jean-René LECERF précise, concernant ce rapport, qu'il n'est pas question de la réforme des institutions, mais de celle des Collectivités Territoriales.

Monsieur LECERF revient sur le sondage évoqué tout à l'heure par Monsieur le Président et en cite un autre réalisé par la SOFRES.

Monsieur LECERF fait observer que le Groupe Union Pour le Nord est favorable à l'élection au suffrage universel direct des intercommunalités, avec une circonscription communale.

Concernant les Métropoles, Monsieur LECERF fait remarquer que, dans la Commission BALLADUR, Messieurs MAUROY et VALLINI étaient les plus favorables à leur mise en place. Il indique que son inquiétude porte sur certains

aspects de la Métropole comme par exemple la privation totale de pouvoir fiscal et de droit de voter l'impôt aux communes associées.

Monsieur LECERF explique que le Groupe Union Pour le Nord est favorable à la mise en place des Conseillers Territoriaux.

Monsieur LECERF signale que le Groupe Union Pour le Nord votera contre le rapport 4/5.

Monsieur Serge VAN DER HOEVEN estime que l'objectif de la réforme est de recentrer les pouvoirs du Gouvernement actuel en privant les collectivités des missions d'intérêt général et ajoute qu'elle contribuera à renforcer la mise en concurrence des territoires et de leurs habitants et, à terme, les inégalités territoriales.

Monsieur VAN DER HOEVEN précise que le Groupe Communiste s'oppose à ce projet de réforme qui a été élaboré sans aucune concertation et souhaite un grand débat citoyen sur la nature des Collectivités Territoriales dont ont besoin les habitants du Nord.

Monsieur Didier MANIER indique que le Groupe Socialiste votera ce rapport.

Monsieur MANIER souhaite une réforme en profondeur qui donne aux Collectivités Territoriales, notamment aux Conseils Généraux, une véritable autonomie financière. Il pense que ce projet de réforme constitue une véritable reconcentration des pouvoirs et revient sur la question des Conseillers Territoriaux.

Monsieur le Président soumet au vote des Conseillers Généraux le projet de délibération relatif au rapport suivant :

**N° 4.5**

**DPAE/2009/1827**

**OBJET :**

**MOTION DEPOSEE PAR LE GROUPE COMMUNISTE  
SUR LA REFORME DES INSTITUTIONS**

Lors du Conseil Général du 19 octobre 2009, le Groupe Communiste a déposé une motion sur la Réforme des Institutions.

Ce texte figure en annexe au présent rapport.

Il est proposé au Conseil Général, après avis de la Commission « Aménagement des Territoires » de se prononcer sur cette motion.

Le projet de délibération correspondant, conforme à l'avis de la Commission, est adopté à la majorité (Les membres présents et représentés des Groupes Socialiste, Communiste ainsi que Madame LEMPEREUR, non inscrite, votent pour. Les membres présents et représentés du Groupe Union Pour le Nord votent contre).

Monsieur le Président attire l'attention des Conseillers Généraux sur le rapport n°4/6 relatif à la motion déposée par le Groupe Communiste pour le Référendum sur l'ouverture du capital de La Poste.

Monsieur Charles BEAUCHAMP souligne le résultat de la votation citoyenne où deux millions de Français se sont exprimés contre la privatisation de La Poste et précise qu'il y a urgence à faire prendre en considération par le Gouvernement et Monsieur SARKOZY l'intérêt d'un référendum.

Monsieur BEAUCHAMP porte à la connaissance des Conseillers Généraux qu'une manifestation des salariés de La Poste aura lieu le 28 novembre prochain et indique que le Groupe Communiste la soutient.

Monsieur Jean-René LECERF fait remarquer que, sur le problème de La Poste, Monsieur Jacky HENIN a rappelé, lors d'un débat sur France 3, que les premières initiatives avaient été prises par le Gouvernement de Monsieur Lionel JOSPIN et que des privatisations significatives avaient été décidées à une époque où le Parti Socialiste était au Gouvernement. Il constate d'ailleurs, à la lecture de la motion, que les membres du Groupe Communiste poursuivaient de leur vindicte les gouvernements français successifs.

Monsieur LECERF exprime ses doutes quant à la pertinence de la votation citoyenne.

Monsieur LECERF fait observer que l'ouverture du capital de La Poste doit lui permettre de faire face à l'ouverture totale à la concurrence qui aura lieu en janvier 2011. Il signale, en outre, qu'il faudrait une révision de la Constitution pour que La Poste soit privatisée.

Monsieur LECERF indique que le Groupe Union Pour le Nord votera contre ce rapport.

Monsieur Didier MANIER annonce que le Groupe Socialiste votera ce rapport et souligne qu'il faut éviter d'être démagogique et de charger l'Europe.

Monsieur le Président soumet au vote des Conseillers

Généraux le projet de délibération relatif au rapport suivant :

#### N° 4.6

**DPAE/2009/1831**

**OBJET :**

**MOTION DEPOSEE PAR LE GROUPE COMMUNISTE  
POUR LE REFERENDUM SUR L'OUVERTURE  
DU CAPITAL DE LA POSTE**

Lors du Conseil Général du 19 octobre 2009, le Groupe Communiste a déposé une motion pour le Référendum sur l'ouverture du capital de La Poste.

Il est proposé au Conseil Général, après avis de la Commission « Aménagement des Territoires » de se prononcer sur cette motion.

Le projet de délibération correspondant, conforme à l'avis de la Commission, est adopté à la majorité (Les membres présents et représentés des Groupes Socialiste, Communiste ainsi que Madame LEMPEREUR, non inscrite, votent pour. Les membres présents et représentés du Groupe Union Pour le Nord votent contre).

Monsieur le Président souligne le rapport n°4/7 relatif à la motion déposée par le Groupe Communiste sur le fret ferroviaire.

Monsieur Jean-Claude QUENNESSON rappelle que cette motion discute des choix mis en place par le Gouvernement et la Direction de la SNCF et met en exergue les conséquences négatives de ceux-ci sur l'environnement et au niveau de l'emploi. Il ajoute qu'elle comporte également des propositions de nature à faire évoluer le fret ferroviaire afin de répondre aux grands enjeux de la Société.

Monsieur Christian POIRET indique que le fret ferroviaire doit être développé sur le territoire pour plusieurs raisons qu'il évoque. Il pense que cette motion pourrait être rassembleuse, mais regrette que sa rédaction ne soit pas dans l'esprit de ce qui a été fait par exemple dans le Douaisis au niveau de l'IUFM.

Monsieur POIRET signale que le Groupe Union Pour le Nord s'abstiendra sur ce rapport.

Monsieur Didier MANIER précise que le Groupe Socialiste votera ce rapport.

Monsieur le Président soumet au vote des Conseillers Généraux le projet de délibération relatif au rapport suivant :

N° 4.7

**DPAE/2009/1832**

**OBJET :**

**MOTION DEPOSEE PAR LE GROUPE COMMUNISTE  
SUR LE FRET FERROVIAIRE**

Lors du Conseil Général du 19 octobre 2009, le Groupe Communiste a déposé une motion sur le fret ferroviaire.

Il est proposé au Conseil Général, après avis de la Commission « Aménagement des Territoires » de se prononcer sur cette motion.

Le projet de délibération correspondant, conforme à l'avis de la Commission, est adopté à l'unanimité (Les membres présents et représentés du Groupe Union Pour le Nord s'abstiennent).

Monsieur le Président rappelle que la prochaine Séance Plénière aura lieu les 14 et 15 décembre 2009.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président lève la séance à 16 heures 35.

Laurent HOULLIER

Secrétaire de Séance

Bernard DEROSIER

Président du Conseil Général